

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 80

Artikel: Faut-il être pessimiste en matière de prévoyance?
Autor: Zumwald, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

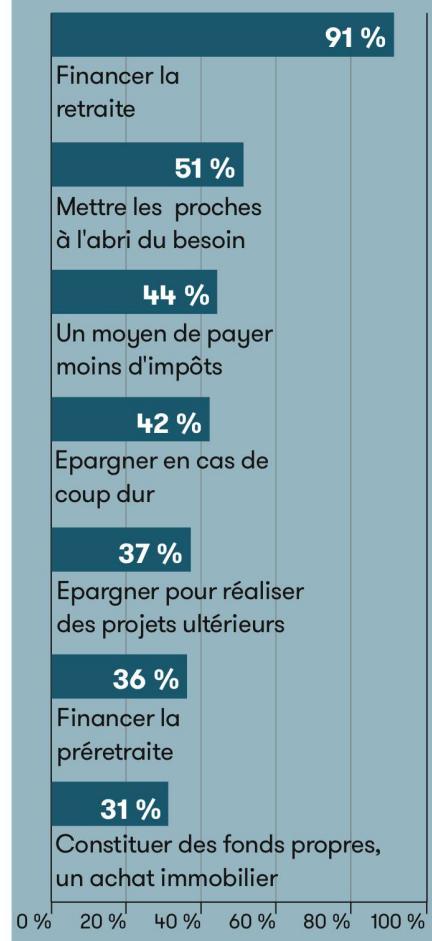
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il être pessimiste en matière de prévoyance ?

Fin 2015, les Rentes Genevoises ont réalisé, avec un cabinet spécialisé, une étude sur le thème de la prévoyance auprès de 1039 Genevois. Les résultats confirment les tendances observées il y a cinq ans.

Si la raison principalement mise en avant de se constituer une prévoyance reste pour 91% des sondés le financement de leur retraite, les autres raisons invoquées sont également la mise à l'abri des proches pour 51%, le moyen de payer moins d'impôts (44%) ou épargner en cas de coup dur (42%).

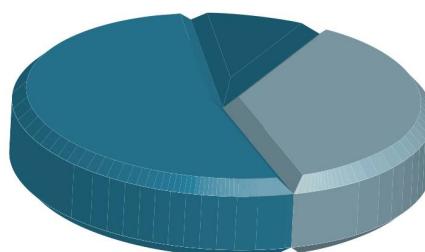
POURQUOI CONSTITUER UNE PRÉVOYANCE ?



A la question de la période idéale pour commencer à se constituer une prévoyance, elle se situe pour près des deux tiers des sondés entre 18 et 34 ans et pour moins d'un tiers des sondés entre 35 et 54 ans. La réalité observée montre toutefois que 25% des sondés n'ont pas encore pu commencer une telle constitution, marquant ainsi un écart entre l'intention et la possibilité de le faire. La population concernée est souvent les jeunes ou les foyers modestes.

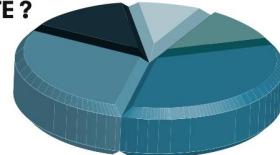
Si, en matière d'appréciation de la prévoyance constituée, un sondé sur deux estime qu'elle est suffisante, pas loin de quatre personnes sur dix l'estiment insuffisante.

COMMENT ESTIMEZ-VOUS VOTRE PRÉVOYANCE CONSTITUÉE ?



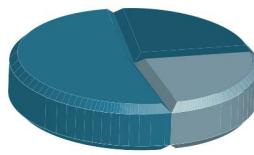
Cette tendance se confirme dans la qualité de vie attendue à la retraite : 44% des sondés estiment qu'ils vivront mieux ou de manière identique à la retraite, alors que 46% estiment qu'ils vivront moins bien ou nettement moins bien.

COMMENT PENSEZ-VOUS VIVRE À LA RETRAITE ?



Une des causes possibles à l'origine de ces constats – outre les moyens financiers pour se constituer une prévoyance – est certainement le manque d'informations, puisque, selon le sondage, une personne sur deux se dit insuffisamment informée.

COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS INFORMÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE ?



Sans être pessimiste, la situation observée pourrait se dégrader ces prochaines années. Un encouragement supplémentaire de l'Etat à la prévoyance individuelle pourrait être une incitation ou un moteur pour se constituer une prévoyance plus forte, comme c'est le cas dans certains cantons à l'instar de celui de Genève. Le 3^e pilier lié (3a) et ses avantages en est un autre exemple. Et, même s'il est plus facile de démarrer tôt la constitution de sa prévoyance, il n'est jamais trop tard pour le faire. Le conseil d'un spécialiste peut aussi, souvent, s'avérer payant.

PIERRE ZUMWALD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RENTES GENEVOISES